



DÉCISION MUNICIPALE

**N° 41 / 2023
DU 15 JUIN 2023**

DON DE MADAME VALÉRIE BESSER DE 7 TABLEAUX ET 402 ENVELOPPES ARTISTIQUES DE CHRIS BESSER

Nous, maire de la Ville de Laval,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2122-22 et L2122-23,

Vu la délibération en date du 26 septembre 2022 par laquelle le conseil municipal a délégué au maire une partie de ses attributions notamment d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges,

Vu l'arrêté n° 47 / 2022 en date du 18 mai 2022 portant délégation de signature à Fabrice Martinez, directeur général des services,

Considérant que Madame Valérie Besser propose le don, à la ville de Laval, de 409 œuvres de Chris Besser,

Que ce don n'est ni grevé de condition, ni de charges,

DÉCIDONS

Article 1er

La ville de Laval accepte le don de Madame Valérie Besser de 409 œuvres de Chris Besser (7 tableaux et 402 enveloppes) :

- La Petite graine, 1994. Huile et sable sur toile, 80 X 100 cm,
- Le Marquis de Carabas, 1994. Huile et sable sur toile, 80 X 80 cm,
- Le Lion, 1996. Huile et sable sur toile, 90 X 90 cm,
- Le Renard, 1996. Huile et sable sur toile, 90 X 90 cm,
- L'Elfe des bois, 1999. Huile et sable sur toile, 41 X 33 cm,
- Intérieurs, L'Afrique, 2009. Huile et sable sur toile, 60 X 60 cm,
- Intérieurs, L'Australie, 2009. Huile et sable sur toile, 60 X 60 cm,
- Lot de 48 enveloppes artistiques (mail art) de Chris Besser adressées à divers membres de la famille,
- Lot de 354 enveloppes artistiques (mail art) d'artistes relevant des Arts Singuliers adressées à Chris Besser.

Article 2

Il sera rendu compte au conseil municipal de la présente décision.

Article 3

Monsieur le directeur général des services de la ville est chargé de l'exécution de la présente décision.

Pour le maire et par délégation,
Le directeur général des services,

Signé : Fabrice Martinez